

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - Session 2021

Note à l'attention des candidats individuels

Modalités : épreuves ponctuelles terminales

L'arrêté du 22 février 2017 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance. Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par cet arrêté :

<u>http://eduscol.education.fr/referentiels-</u>
professionnels/cap accomp educ/Annexes CAP AEPE.pdf

1. LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Pour présenter les épreuves du CAP AEPE il faut justifier de périodes de formation professionnelle ou d'une expérience professionnelle répartie comme suit :

- Epreuve EP1: auprès d'enfants de 0 à 3 ans
- Epreuve EP2 : en structure collective auprès d'enfants de 0 à 6 ans.

Pour vous aider, veuillez-vous référer au tableau de la page 2 pour identifier l'expérience professionnelle qui vous correspond. Ce tableau vous permettra ainsi de déterminer l'annexe à compléter et à retourner.

Vous **devrez justifier de votre expérience professionnelle**. Pour cela, un modèle d'attestation d'activité professionnelle est mise à votre disposition en page 14 à remplir par votre ou vos employeurs (1 attestation par employeur) :

▲ SEULES LES ATTESTATIONS ORIGINALES SERONT ACCEPTEES.
 ▲ Ne pas fournir de copies ni de documents scannés.

L'expérience et les semaines de PFMP peuvent être consécutives ou non ;

Elles sont réalisées dans les trois années qui précèdent la session d'examen. Ainsi, pour la session 2021, seules les PFMP et l'expérience professionnelle réalisées à partir de janvier 2018 seront prises en compte.

⚠ Les lieux de stage pour les épreuves EP1 et EP2 doivent être différents.

RECAPITULATIF DE VOTRE SITUATION EN FONCTION DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

		Durée exigée pour passer l'EP1 (accueil individuel 0 à 3 ans)	Durée exigée pour passer l'EP2 (accueil collectif 0 à 6 ans)	Annexe et justificatifs à remplir
□ Vous n'avez aucune		Vous devez effectuer : 14 semaines de PFMP		
expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance		☐ dont 7 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve 224h minimum	☐ dont 7 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve 224h minimum	Annexe 1 Page 8
	Vous avez : ☐ une expérience professionnelle en établissement d'accueil pour jeune enfant (EAJE*)	Vous devez justif 12 semaines d'expérience profes présenter les épreuves EP1 et EP2 384h minimum	fier au moins de : sionnelle permettant de	Annexe 2 Page 10
□ vous avez une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Vous avez : ☐ une expérience professionnelle d'assistant(e) maternel(le) agréé (e) Ou ☐ une expérience professionnelle en services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	Vous devez justifier de : ☐ 11 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve 352h minimum	Vous devez effectue r : ☐ 3 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve 96h minimum	Annexe 3 Page 11
	Vous avez : ☐ une expérience professionnelle en école maternelle Ou ☐ une expérience professionnelle en accueil collectif pour mineurs auprès d'enfants de moins de 6 ans (par exemple centre de loisirs)	Vous devez effectuer : 3 semaines de PFMP permettant de présenter l'épreuve 96h minimum	Vous devez justifier de : 11 semaines d'expérience professionnelle permettant de présenter l'épreuve 352h minimum	Annexe 4 Page 12

⚠ UNE SEMAINE = MINIMUM 32 HEURES PAR SEMAINE

- * La liste des EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique
 - 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
 - 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales ";
 - 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
 - 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "

2. Vos epreuves professionnelles

Pour obtenir le domaine professionnel, vous devez avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

2.1- L'EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ». Coefficient 7

EP1 - Epreuve orale (25 minutes): exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

OBJECTIFS DE L'EPREUVE:

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- a. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- b. Adopter une posture professionnelle adaptée,
- c. Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- d. Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant, -Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages, -Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

A FAIRE POUR CETTE EPREUVE:

Pour cette épreuve, vous devez réaliser deux fiches :

- 1 sur la réalisation d'un soin du quotidien
- 1 sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

POUR VOUS AIDER:

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités **effectuées auprès d'enfants de 0 à 3 ans**. Elles comportent une page recto verso au maximum, sans annexe, dactylographiée (police de caractères 11). Ces deux fiches ne sont pas notées.

Votre nom, prénom doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche doit avoir l'intitulé suivant :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

⚠Vous vous présenterez le jour de l'examen avec ces fiches en **3 exemplaires** chacune. En l'absence de l'ensemble des fiches, la note de **zéro** vous sera attribuée pour cette épreuve.

2.2 - L'EPREUVE EP2 « exercer son activité en milieu collectif »

Epreuve écrite - Durée d'1 h 30

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

2.3 L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale (25 minutes): exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

Coefficient 4

OBJECTIFS DE L'EPREUVE:

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

A FAIRE POUR CETTE EPREUVE

L'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé **PROJET D'ACCUEIL**. Ce dossier n'est pas noté.

Si vous êtes Assistant(e) maternel(le) ou employée à domicile, vous avez le choix entre :

- Soit élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30.
- Soit réaliser un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre expérience professionnelle.

Vous devez faire ce choix au moment de l'inscription ; il est définitif

POUR VOUS AIDER (uniquement si vous réalisez le projet d'accueil)

Votre nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet.

5 pages au maximum dactylographiées (police de caractères 11).

Le jour de l'épreuve, il est conseillé de vous présenter avec un exemplaire de votre projet.

⚠ Vous devrez envoyer votre projet d'accueil en 2 exemplaires le 30 avril 2020 au plus tard; sinon vous ne serez pas autorisé à présenter l'épreuve.

3. <u>DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVE</u>

3.1 Dispenses d'épreuves des enseignements généraux et de l'EPS

Les candidats déjà titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un CAPA, d'un BEPA, d'un BAC, ou d'un autre diplôme de niveau IV uniquement délivré par le Ministère de l'Education Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture sont dispensés de l'évaluation des domaines généraux (Français, histoire-géographie, mathématiques et éducation physique et sportive).

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

3.2 Dispenses d'épreuves du domaine professionnel.

Si vous êtes titulaire d'un des diplômes figurant dans le tableau ci- dessous, vous serez dispensé de la période de formation en milieu professionnel correspondante à l'épreuve. Pour l'épreuve restante, reportez-vous au tableau page 2.

		EPREUVES DU CAP AEPE			
Ministère responsable	DIPLÔME	EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	
SPORTS	Certificat professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"		DISPENSE		
EMPLOI	Titre Assistant(e) de vie aux familles	DISPENSE		DISPENSE	
AGRICULTURE	BEPA Services aux personnes	DISPENSE		DISPENSE	
AGRICULTURE	CAPA Services aux personnes et vente en espace rural			DISPENSE	
EDUCATION	BEP Accompagnement Soins et services à la personne	DISPENSE	DISPENSE		
NATIONALE	Mention Complémentaire Aide à Domicile			DISPENSE	

JUSTIFICATIFS ET ANNEXES

A compléter et à retourner au plus tard

AU Rectorat de Lyon LE 30 AVRIL 2021

PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

(cachet de la poste faisant foi)

Si vous êtes redoublant vous devrez fournir l'ensemble des pièces concernant les épreuves EP1 et EP2, même si vous avez déjà validé l'une des 2 épreuves à la session de juin 2020



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 1 – vous n'avez aucune expérience professionnelle

: Date de nai	ssance:
s périodes de formation en mil	ieu professionnel
oit 448 heures minimum	
Tableau 1 (EP1)	
Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
□EAJE □AMA	du:/ au:/
□Autre :	Nb de semaines :
□EAJE (moins de 3 ans) □AMA (moins de 3 ans)	du:/ au:/
□Autre :	Nb de semaines :
□EAJE (moins de 3 ans) □AMA (moins de 3 ans)	du:/ au:/
□Autre :	Nb de semaines :
assistant (e) maternel(le) agréé(e) ou e ent à domicile, liste des justificatifs à pro	
Tableau 2 (EP2)	
Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
□Ecole maternelle □EAJE	du :/ au :/
□ACM (moins de 6 ans)	Nb de semaines :
□ Ecole maternelle □ EAJE	du:/ au:/
□ ACIVI (moins de 6 ans)	Nb de semaines :
	du :/
	Tableau 1 (EP1) Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans EAJE AMA Autre: EAJE (moins de 3 ans) AMA (moins de 3 ans) Autre: EAJE (moins de 3 ans) Autre: Tableau 2 (EP2) Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans ECOLE maternelle EAJE ACM (moins de 6 ans)

Cadre réservé à l'administration	OUI	NON
14 semaines		
Minimum 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de		
services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1		
Minimum 4 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2		

RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).

Joindre les justificatifs

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 1 - suite

Justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP (stage)				
	Cocher les cases correspondantes			
	s effectuez une PFMP (stage) au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :			
	L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ; > Joindre la copie de l'agrément et les bulletins de salaire de décembre des			
Et	5 dernières années			
	L'assistant (e) maternel (le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE > Joindre la copie du relevé de notes.			
Ou	·			
	L'assistant (e) maternel (le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III. > Joindre la copie du diplôme			
	effectuez une PFMP (stage) dans un organisme de services à la personne offrant des ons de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans, les conditions de recevabilité sont les s :			
	L'organisme de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé : > Joindre la copie de l'agrément			
Et	Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.			
Ou	> Joindre justificatif			
	Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans. > Joindre justificatif			



Nom:.....

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Date de naissance :

Annexe 2 : Vous avez une expérience professionnelle en établissement d'accueil du jeune enfant

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance
Joindre les certificats de travail ou bulletins de salaire à hauteur de 384 heures minimum

Durée exigée : 12 semaines

Prénom :

Nom et adresse de l'employeur	Type de structure	Période
	⊠EAJE	du:/ au:/
	⊠EAJE	du:/ au:/ Nb de semaines:
	⊠EAJE	du:/ au:/ Nb de semaines:
	⊠EAJE	du:// au:// Nb de semaines:

DATE LIMITE D'ENVOI AU Rectorat de Lyon LE 30 AVRIL 2021 PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).

Joindre les justificatifs

Cadre réservé à l'administration			NON
Certificats de travail de 12 s	semaines		
Candidat individuel : PFMP réalisée après janvier 2018 (3 ans précédent la session d'	'examen)		



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 3 : Vous avez une expérience professionnelle en tant qu'Assistant(e) maternel(le) agréé(e) avec des enfants de moins de 3 ans ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans

om :Prén uméro d'agrément :	om: Date de nai	ssance:
Tableau récapitulatif des expér	iences professionnelles dans le se s de travail ou justificatifs d'expérience p	ecteur de la petite enfan
	oins 11 semaines pour l'EP1 - 352h m	
Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du:/ au:/	Nombre de semaines pou la période : Ou Total en heures :
	du :/ au :/	Nombre de semaines pou la période : Ou Total en heures :
	du :/ au :/	Nombre de semaines pou la période : Ou Total en heures :
Attester de 3 semaine	des périodes de formation en milie es (96h) au moins en EAJE ou en ACM ou éc ant des enfants de moins de 6 ans pour EP2	cole maternelle,
Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	□Ecole maternelle □EAJE	du:/ au:/
	□ACM (moins de 6 ans) □Autre :	Nb de semaines :
	□Ecole maternelle □EAJE	du:// au:/
	□ACM (moins de 6 ans) □Autre :	Nb de semaines :
	□Ecole maternelle □EAJE	du:// au:/
	= - :	•

DA Ν (cachet de la poste faisant foi).

Joindre les justificatifs

Cadre réservé à l'administration	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines minimum – pour EP1		
Minimum 3 semaines en EAJE ou en ACM ou école maternelle (enfants de moins de 6 ans) - pour EP2		
PFMP réalisée après janvier 2018 (3 ans précédent la session d'examen)		

au :...../...../

Nb de semaines :

du:...../...../..... au:...../...../.....



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 4 - vous avez une expérience professionnelle en école maternelle ou en ACM

Nom : Prénom :	Date de	naissance:		
Tableau récapitulatif des expérience	es professionnelles dans l	e secteur de la petite enfance		
Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle				
Exigence : : Attester de 3 semaines (96h) au moins en EAJE ou auprès d'une AMA, accueillant des enfants de				
moin	s de 3 ans pour présenter EP1			
Nom et adresse de l'établissement ou de	Type de structure accueillar			
la structure	des enfants de moins de 3 a	ns		
	□EAJE	du :/		

 \square AMA

□EAJE

 \square AMA

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant (e) maternel (le) agréé (e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire sur la suite de l'annexe 4

□Autre :

□ Autre :

Tableau récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel

Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle Exigence : durée d'au **moins 11 semaines (352h)** pour l'EP2

Exigence: daree a da monis 11 Semantes (ODEN) pour l'El E				
Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total		
	du:/ au:/	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :		
	du:/ au:/	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :		
	du:/ au:/	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :		
	du:/ au:/	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :		

DATE LIMITE D'ENVOI AU Rectorat de Lyon LE 30 AVRIL 2021 PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).

Joindre les justificatifs

Cadre réservé à l'administration	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines minimum – pour EP2		
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un AMA (enfants de moins de 3 ans) - pour EP1		
PFMP réalisée après janvier 2018 (3 ans précédent la session d'examen)		

Justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP (stage)				
Cocher les cases correspondantes				
\square Vous effectuez un stage au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :				
	L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ; > Joindre la copie de l'agrément et les bulletins de salaire de décembre des 5 dernières années			
Et				
	L'assistant (e) maternel (le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) > Joindre la copie du relevé de notes.			
Ou	L'assistant (e) maternel (le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un			
	diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III. Joindre la copie du diplôme			
	ffectuez un stage dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de			
garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :				
	L'organisme de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé : > Joindre la copie de l'agrément			
Et				
	Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans. > Joindre justificatif			
Ou				
	Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans. > Joindre justificatif			



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2021

ATTESTATION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

CANDIDAT:				
и	Date de naissance :			
nom de jeune fille, suivi du nom d'épouse et du prénom)				
Nom et prénom du responsable :				
Structure (nom et adresse) :				
Téléphone :				
Atteste que Ma été :				
	atmustume (acabas la acas acumanamandanta)			
salarié(e) dans la structure stagiaire dans la structure (cochez la case correspondante)				
du : auà raison de he	ures /semaine soit un total deheures,			
et a effectué les activités cochées ci-dessous :				
Auprès d'enfants de 0 à 3 ans:	Auprès d'enfants de 0 à 6 ans:			
☐ Soins d'hygiène corporelle et de confort	☐ Soins d'hygiène corporelle et de confort			
☐ Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs	☐ Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs			
☐ Service des repas	☐ Service des repas			
□ Entretien des locaux et des équipements	☐ Entretien des locaux et des équipements			
□ Autres (à préciser)	☐ Autres (à préciser)			
Date et signature				
Cachet de la structure				
Outliet de la structure				

Ce document doit être complété très précisément sans rature ni surcharge

Seul le document original sera accepté

Autant d'attestation à faire remplir et signer que d'expérience professionnelle

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR ET A ENVOYER A:

Rectorat de Lyon
DEC 9 - 94 rue Hénon –
BP 64571
69244 LYON Cedex 04

Pour l'inscription, au plus tard l<u>e 4 DECEMBRE 2020,</u> se référer aux informations générales disponibles sur le site académique

AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2021:

L'annexe complétée en fonction de votre situation (soit l'annexe 1,2,3 ou 4)
L'attestation d'activité professionnelle (page 14)
Les justificatifs de vos expériences professionnelles ou/ et certificats de travail
Uniquement pour les assistantes maternelles, photocopie de votre agrément
Projet d'accueil en 2 exemplaires si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil
LE JOUR DES EPREUVES :
Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien (enfant de 0 à 3 ans) en 3 exemplaires
Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (enfant de 0 à 3 ans) en 3 exemplaires
1 exemplaire de votre projet d'accueil (si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil)